

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2026/04/07 - 19

portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Guillaume ROCAMORA en sa qualité de conseiller municipal délégué au maire de Vire Normandie en charge des animations

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Pascal MARTIN en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu la délibération n°2 du 7 avril 2026 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des conseillers municipaux délégués au maire de Vire Normandie.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : DELEGATION EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Guillaume ROCAMORA, en sa qualité de conseiller municipal délégué au maire de Vire Normandie, chargé des animations, pour prendre les décisions, signer les actes liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation.

La délégation comprend un travail de concertation avec Monsieur Dimitri RENAULT, adjoint au Maire de Vire Normandie en charge de la communication, de systèmes d'informations et de l'événementiel, Madame Roselyne DUBOURGUAIS, adjointe au maire de Vire Normandie en charge des sports et de la vie associative et Monsieur Philippe MORIN, adjoint au maire de Vire Normandie en charge de la sécurité, de la tranquillité publique et des commémorations.

Monsieur ROCAMORA doit assurer, conformément au calendrier partagé, les astreintes relatives aux situations d'urgence, aux célébrations de mariages ainsi qu'aux opérations de fermeture de cercueils.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-19-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1. - Animations

- **Mettre en œuvre la programmation festive** : décliner le calendrier des animations annuelles sous la coordination de l'adjoint référent, en veillant à la diversité des activités proposées à la population.
- **Assurer le suivi opérationnel des événements** : superviser l'organisation technique et logistique des manifestations municipales, en lien avec les services concernés et les prestataires extérieurs.
- **Soutenir la dynamique associative** : accompagner les associations dans l'organisation de leurs événements et coordonner l'appui logistique de la mairie pour garantir la réussite des initiatives locales.
- **Coordonner la promotion des animations** : collaborer étroitement avec l'adjoint à la communication, pour assurer la visibilité des événements et la cohérence des supports de diffusion auprès des administrés.
- **Veiller à la sécurité des manifestations** : s'assurer, pour chaque événement, du respect des normes de sécurité et de l'accueil du public, en lien avec les services municipaux et l'élu en charge de la sécurité et de la tranquillité publique.

Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Monsieur Guillaume ROCAMORA ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Monsieur Guillaume ROCAMORA n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Guillaume ROCAMORA, conseiller municipal délégué au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 7 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-19-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.